

Conseil Municipal du 12 Avril 2024

*L'an deux mil vingt-quatre,
Le douze avril à vingt heures trente minutes :
Le Conseil municipal de la commune de MIREMONT 31190
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
À la Mairie de Miremont,
Sous la présidence de M. BAURENS Serge, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 06/04/2024*

*Secrétaire de séance : Laurence COQUILLAT
Présents : BAURENS Serge, DIDIER Claude, MONIER Catherine, RAMOS Jean-Louis, POBLE Sonia, BOURGOUIN Jeannine, BILLA Thi-Mai, MEYER Gérald, COQUILLAT Laurence, LAJUX Xavier, CALMEL Thomas, MINATEL Thierry, DIDIER Éric.
Absents excusés : BOUTCHAKKOUCHT Hafid.
Absents non excusés : CORET Alexandra, FRITZ Sandrine.
Absents ayant donné pouvoir :
FLORIVAL Guy donne pouvoir à COQUILLAT Laurence.
LAHCINI Yasmina donne pouvoir à BOURGOUIN Jeannine.
FEDOU Emmanuelle donne pouvoir à DIDIER Éric.*

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Laurence COQUILLAT, à l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

A Délibérations :

- 1- Avenant Travaux de l'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Miremont et création de cinq cabinets supplémentaires – Lot N°2.
- 2- Avenant Travaux de l'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Miremont et création de cinq cabinets supplémentaires – lot N°3.
- 3- Création du Conseil Municipal des jeunes – CMJ.
- 4- Budget primitif de la Ville de Miremont pour l'année 2024.

B Questions diverses :

La Séance est ouverte à 20h35.

DELIBERATIONS :

Délibérations :

1. Avenant Travaux de l'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Miremont et création de cinq cabinets supplémentaires – Lot N°2 (17/24)

(01/1204/2024 – Comptabilité – Marchés publics)

Vu la délibération N°47/23 en date du 24 Octobre 2023 relative à l'attribution du marché de travaux de l'extension de la Maison de santé pluridisciplinaire de Miremont et Création de cinq cabinets supplémentaires.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il s'avère nécessaire de prendre en compte les travaux modificatifs à la demande du Maître d'Ouvrage :

Réfection de la façade existante à l'emplacement de l'auvent démoli et comprenant la reprise du support existant, la fourniture et la mise en place d'un bardage bois vertical, y compris fixations : 1 788, 00 € HT
Soit une plus-value de 1 788,00 € HT

De ce fait, Monsieur le maire précise aux membres du conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant N°1 pour le lot N°2 – Charpente, couverture, zinguerie attribué à l'Entreprise J.GALLAY.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant N°1 (Lot N°2) :

| Lot | Entreprise | Montant HT | Total | Variation |
|-----|---------------------------|--------------------|--------------------|-----------|
| 02 | Entreprise J.GALLAY | 58 000,00 € | 58 000,00 € | |
| | Avenant | 1 788,00 € | 1 788,00 € | |
| | Nouveau montant HT | 59 788,00 € | 59 788,00 € | +3,08 % |

Monsieur le Maire propose donc aux membres de l'assemblée d'approuver l'avenant N°1 (lot N°2 – Charpente, couverture, zinguerie) au marché de travaux de l'extension de la Maison de santé pluridisciplinaire de Miremont et Création de cinq cabinets supplémentaires, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, Le Conseil Municipal :

Approuve l'avenant N°1 (Lot N°2) au marché de travaux de l'extension de la Maison de santé pluridisciplinaire de Miremont et Création de cinq cabinets supplémentaires,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

Dit que la somme sera prélevée sur le budget communal 2024.

2. Avenant Travaux de l'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Miremont et création de cinq cabinets supplémentaires – Lot N°3 (18/24)

(02/1204/2024 – Comptabilité – Marchés publics)

Vu la délibération N°47/23 en date du 24 Octobre 2023 relative à l'attribution du marché de travaux de l'extension de la Maison de santé pluridisciplinaire de Miremont et Création de cinq cabinets supplémentaires.

Vu la délibération N°15/24 en date du 02 Avril 2024 approuvant l'avenant N°1 (Lot N°3) relative à l'attribution du marché de travaux de l'extension de la Maison de santé pluridisciplinaire de Miremont et Création de cinq cabinets supplémentaires.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il s'avère nécessaire de prendre en compte les travaux modificatifs à la demande du Maître d'Ouvrage :

Fourniture et pose d'un volet roulant dans le cabinet situé dans le bâtiment existant modifié afin de s'harmoniser avec l'extension :
881,52 € HT.

Soit une plus-value de 881,52 € HT

De ce fait, Monsieur le maire précise aux membres du conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant N°2 pour le lot N°3 – Menuiserie extérieure aluminium attribué à l'Entreprise LABASTERE 31.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant N°2 (Lot N°3) :

| Lot | Entreprise | Montant HT | Total | Variation |
|------------|----------------------------|--------------------|--------------------|------------------|
| 03 | Entreprise LABASTERE 31 | 49 500,00 € | 49 500,00 € | |
| | Avenant 1 | 1 062,20 € | 1 062,20 € | |
| | Avenant 2 | 881,52 € | 881,52 € | |
| | Nouveau montant HT | 51 443,72 € | 51 443,72 € | +3,93 % |

Monsieur le Maire propose donc aux membres de l'assemblée d'approuver l'avenant N°2 (lot N°3 – Menuiserie extérieure Aluminium) au marché de travaux de l'extension de la Maison de santé pluridisciplinaire de Miremont et Création de cinq cabinets supplémentaires, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, Le Conseil Municipal :
Approuve l'avenant N°2 (Lot N°3) au marché de travaux de l'extension de la Mison de santé pluridisciplinaire de Miremont et Création de cinq cabinets supplémentaires,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

Dit que la somme sera prélevée sur le budget communal 2024.

3. Création du Conseil Municipal des Jeunes - CMJ (19/24) (03/1204/2024 – Jeunesse et Sport)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, la commune de Miremont propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes – CMJ.

Il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient dans le cadre de l'école, des temps péri et extra scolaires et du milieu familial. L'objectif éducatif est de permettre aux jeunes Miremontais, un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers...), mais aussi par une gestion de projets, par les jeunes eux-mêmes, accompagnés par des élus adultes.

A l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune.

La création du CMJ s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure.

C'est la possibilité de proposer, en concertation avec les autres jeunes élus, des projets destinés à améliorer la vie de tous, et notamment des jeunes. C'est aussi une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres...

La mise en place d'axes de travail tels que réunions de commissions, assemblées plénières, comité de suivi permet de viser à atteindre ces objectifs.

Ce CMJ sera composé de 10 à 15 enfants et adolescents âgés de 11 à 17 ans, élus pour une durée de 2 ans.

La mission première du jeune élu(e) est de représenter les jeunes auprès de la municipalité. Son rôle consiste à être force de propositions pour la réalisation de projets ayant un intérêt pour la vie des Miremontais en général et des jeunes en particulier.

Il est prévu d'organiser au moins une séance plénière par an du Conseil Municipal des Jeunes.

Un règlement sera établi afin d'en déterminer le cadre : objectifs du CMJ, rôle des élus jeunes, déroulement d'élections, commissions...

Le CMJ pourra disposer d'un budget de fonctionnement défini par les conseillers municipaux adultes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

Votants : 16 ; Pour : 15 ; Contre : 1 (Mr MINATEL Thierry) ;

Abstention : 0 ;

Approuve la création du Conseil Municipal des Jeunes qui a pour objectif de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers,...), mais aussi par une gestion de projets élaborés par les enfants, accompagnés par des conseillers municipaux.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Au préalable de la présentation du projet de budget primitif de l'exercice 2024 et conformément à l'article L. 2123-24-1-1 et à l'article L. 5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus de la Commune de Miremont au cours de l'année 2023. Cet état recouvre les indemnités de toutes natures perçues au titre de tout mandat ou de toutes fonctions, en tant qu'élus de la collectivité et de l'EPCI, mais aussi au sein de tout syndicat mixte, société d'économie mixte ou société publique locale. Le Conseil Municipal prend acte de cet état.

*Etat annuel des indemnités de fonction des élus de la Commune de Miremont
(Annexe)*

4. Budget primitif de la Ville de Miremont – Année 2024 (20/24)

(04/1204/2024 – Comptabilité - Budget)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération n°19/22 du 31 mars 2022 portant actualisation du programme d'investissements Voirie 2022 – 2024 ;
Vu la délibération n°49/22 du 15 novembre 2022, portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;
Vu les orientations budgétaires prises lors de la Commission « Finances » réunie le 1^{er} février 2024 ;
Vu la délibération n°09/24 du 02 avril 2024 portant approbation du compte de gestion de l'année 2023 de la Ville de Miremont.
Vu la délibération n°10/24 du 02 avril 2024 portant approbation du compte administratif de l'année 2023 de la Ville de Miremont.
Vu la délibération n°11/24 du 02 avril 2024 portant affectation du résultat de clôture de l'année 2023 sur le budget primitif 2024 de la Ville de Miremont.
Vu la délibération n°12/24 du 02 avril 2024 portant attribution des subventions de l'année 2024 de la Ville de Miremont.
Vu la délibération n°13/24 du 02 avril 2024 portant fixation des taux des taxes locales de l'année 2024 de la Ville de Miremont.

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de la Commune de Miremont pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du budget primitif de l'exercice 2024.

Considérant que le budget primitif 2024 sera voté par nature et par chapitre globalisé ;

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis ;

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le budget primitif 2024 de la Ville de Miremont, est en équilibre réel et sincère en dépenses comme en recettes ;

Ayant déjà statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Monsieur le Maire précise que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2024 et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présentation par nature du Budget Primitif Communal 2024.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à 13 voix pour, 2 voix contre (M. DIDIER Éric, Mme FEDOU Emmanuelle ayant donnée pouvoir à M. DIDIER Éric), 1 abstention (M. MINATEL Thierry) de voter le Budget Primitif pour l'année 2024.

APPROUVE les sections de fonctionnement et d'investissement par nature et par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres ;
ADOpte le Budget Primitif de la Ville de Miremont pour l'exercice 2024 ;
DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions à l'ordre du jour.

Annexes du Conseil Municipal du 12 avril 2024

*Etat annuel des indemnités de fonction (Année 2023)
des élus de la Commune de Miremont*

| Nom, Prénom | Fonctions | Montant brut |
|----------------------------|---|--------------|
| M. Serge BAURENS | <i>Maire</i> | 21900.78 € |
| | <i>Président CCBA</i> | 32851.26 € |
| M. Claude DIDIER | <i>1^{er} Adjoint</i> | 7665.18 € |
| | <i>12^{ème} Vice-Président CCBA</i> | 8828.46 € |
| | <i>3^{ème} Vice-Président SPEHA</i> | 3985.92 € |
| Mme Cathy MONIER | <i>2^{ème} Adjointe</i> | 7665.18 € |
| Mr Jean-Louis RAMOS | <i>3^{ème} Adjoint</i> | 7665.18 € |
| Mme. Sonia POBLE | <i>4^{ème} Adjointe</i> | 7665.18 € |
| Mme Jeannine BOURGOUIN | <i>Conseillère déléguée</i> | 2769.30 € |
| Mme Thi-Maï BILLA | <i>Conseillère municipale</i> | 0 |
| Mr Gérald MEYER | <i>Conseiller délégué</i> | 2769.30 € |
| Mr Guy FLORIVAL | <i>Conseiller délégué</i> | 2769.30 € |
| Mme Laurence COQUILLAT | <i>Conseillère déléguée</i> | 2769.30 € |
| Mme Alexandra CORET | <i>Conseillère municipale</i> | 0 |
| Mme Sandrine FRITZ | <i>Conseillère municipale</i> | 0 |
| Mr Xavier LAJUX | <i>Conseiller municipal</i> | 0 |
| Mme Yasmina LAHCINI | <i>Conseillère municipale</i> | 0 |
| Mr Thomas CALMEL | <i>Conseiller municipal</i> | 0 |
| Mr Thierry MINATEL | <i>Conseiller municipal</i> | 0 |
| Mr Éric DIDIER | <i>Conseiller municipal</i> | 0 |
| Mme Emmanuelle FEDOU | <i>Conseillère municipale</i> | 0 |
| | <i>Conseillère régionale</i> | |
| Mr Hafid BOUTCHAKKOUCHT | <i>Conseiller municipal</i> | 0 |

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller ne demandant la parole, la séance est levée à 21h10.

ONT SIGNE le présent procès-verbal : tous les membres présents.
Fait et clos à MIREMONT, les jours, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.